SECTION FEDERALE DES ORG. AGRICOLES
Site Internet : *www.fecfo-org-agricoles.fr*
Lettre circulaire n° 08/2012

Paris, le 4 mai 2012

- **Aux Secrétaires des Syndicats**
- **Aux Délégués syndicaux**

COMPTE-RENDU DE L'INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION (INC) DU 26 AVRIL 2012

Le jeudi 26 avril 2012 se tenait une Instance Nationale de Concertation (INC) et l'ordre du jour était le suivant :

- Financement de la Gestion de la MSA
- Mutualisations des activités :
    - Déploiement des mutualisations en invalidité et coordination internationale retraite
    - Principes de répartition des activités
- Point d'étape sur les travaux de « centralisation d'activités »
- Déploiement de la démarche «management par les processus orientés client
- Réforme de la médecine du travail

Intervention de M. BRAULT

La réunion de l'INC a donc commencé par la désormais traditionnelle intervention de M. BRAULT, Directeur Général de la Caisse Centrale de la MSA, qui a abordé plusieurs sujets.

Sur la validation et certification des comptes

M. BRAULT a évoqué une évolution positive constatée avec pas ou peu d'observations (26 caisses ont été validées sans observation) dans les caisses que cela soit au niveau de la maitrise des risques ou des actions de contrôles internes.
Le directeur général reconnaît la charge de travail accrue des salariés de la MSA pour permettre la certification des comptes.
« Les organismes de tutelle seraient « impressionnés » par le travail effectué par la MSA ».

Pour les organisations syndicales, les résultats positifs constatés en la matière sont le fruit du travail des salariés qui méritent une reconnaissance financière. A cet effet, le projet de nouvelle classification devrait en être le moyen.

Sur le nouveau mode de Financement de la Gestion de la MSA

Le communiqué de presse du Président, M. PELHATE, a généré quelques perturbations.
Il s'agit d'une remise en cause de la gestion sur le financement de la MSA avec une portée politique importante malgré tout.
Pour M. BRAULT, cela n'aura pas d'impact sur la gestion courante des caisses mais plus sur la marge de manœuvre et l'autonomie des caisses et des Conseils d'Administration où sur la perte de pouvoir des élus. Il n'y aurait pas de conséquences pour les salariés de la MSA.

En outre, il précise que les recettes compensant les allégements généraux étant affectées au financement du régime, la perte de cotisations de gestion pour 2012 s'élève à 145 M€.

De plus, la mise en place de la TVA sociale et la réduction d'une partie des cotisations PF représentent une perte de cotisations de gestion d'environ 50 M€ en 2012 (mise en place au 1er octobre 2012) et 200 M€ en 2013.

Le maintien entre les cotisations techniques et les cotisations de gestion semble difficile.

Par conséquent, les pouvoirs publics souhaitent aligner le financement des opérations de gestion et d'ASS de la MSA sur le système du régime général, à savoir, une dotation d'équilibre ➔*plus besoin de réserves* !.
Le problème se pose sur les activités complémentaires et la gestion des crises agricoles.

En tout état de cause, les négociations sont obligatoires, autrement d'ici à 2014 c'est la FIN.

Sur l'accord 4 points sur les salaires 2012 (obtenus grâce à la pression de Force Ouvrière)

M. BRAULT a remercié les organisations syndicales qui ont signé cet accord et se dit optimiste quant à l'accord des tutelles en juillet.
Cet avenant a été soumis à l'agrément en même temps que celui relatif à la demande de révision de la COG qui doit permettre de revenir aux négociations sur la valeur du point ➔revendication toujours soutenue par FO !

Aujourd'hui, le seul ministère qui pose un problème pour l'agrément est celui du BUDGET qui veut régler globalement le financement.

Sur la Classification

M. BRAULT souligne le travail fourni par certaines organisations (dont FO) en amont. Pour lui, la simulation à blanc est une « bonne démarche ». Il espère que tout le monde jouera le jeu, en particulier les directions, et que le climat constructif se poursuivra.

Sur la procédure de nominations des Directeurs

M. BRAULT indique qu'une dizaine de nouveaux directeurs devraient être nommés d'ici fin 2012. Il précise que la Caisse Centrale donnera son avis avant chaque nomination par les Conseils d'Administration. M. BRAULT se montre très favorable à un changement régulier de Directeur de Caisse (*ainsi en 2012 plus d'une dizaine de nouveaux directeurs seront nommés).*

Sur l'alignement RSI et RG

M. BRAULT précise qu'il n'y a pas d'inquiétude ➔volonté de travailler entre les régimes dans le cadre de l'action sociale.

Dès mai 2012, CNAV + RSI + MSA travailleront ensemble dans le cadre de l'action sociale.

« Nous avons intérêt à nous serrer les coudes pour éviter la privatisation »

Sur la séparation salariés/non salariés (cf. rapport de la Cour des Comptes)

Pour M. BRAULT « *ce serait du suicide ! »*

Sur les PRESTATIONS FAMILIALES

Le plan d'action se met progressivement en place et M. BRAULT n'est pas inquiet.

Sur la centralisation

- La centralisation supprime toute action de production
- La spécialisation : maintien de la production sur chaque site.

M. BRAULT rappelle que la politique de centralisation n'est pas obligatoire et qu'un accord cadre tel que demandé par la CFDT pourrait conduire à une incitation.

Pour M. BRAULT, la spécialisation est une démarche pour améliorer la qualité.

Sur le financement, Force Ouvrière précise que le communiqué du Président au nom des administrateurs, est d'autant plus inquiétant puisqu'il tend à remettre en cause par ses interrogations l'avenir même de la MSA.

Quant à la classification, Force Ouvrière rappelle que ce chantier qui a débuté depuis un an et demi et qui a monopolisé un temps certain, ne se trouve aujourd'hui qu'à la phase de simulation. Or, force est de constater que l'ensemble des directions ne joue pas le jeu et notamment en ce qui concerne l'entretien que chaque salarié doit avoir avec son responsable.
Force ouvrière demande que la FNEMSA intervienne au plus tôt pour contraindre les directions.
Les organisations syndicales s'inquiètent des conditions de travail des salariés, face aux spécialisations, centralisations ou mutualisations en cours ou à venir.

Ordre du jour de l'INC

1. **Financement de la Gestion de la MSA**

Pour Force Ouvrière, le nouveau mode de financement et la réaction du Président à cet égard, via le communiqué de presse, remet en cause l'existence même de la MSA.

D'autre part, Force Ouvrière rappelle que la COG que nous n'avons pas signé, prévoit la suppression de 1200 emplois et une réduction de 10 % des frais de fonctionnement.

Ainsi, le blocage relatif à l'agrément de l'avenant sur les 4 points conduit à faire payer 2 fois la note aux salariés de l'institution (une fois avec la suppression des emplois et donc par une augmentation de la charge de travail et une seconde par la non augmentation des rémunérations).

La FNEMSA maintient qu'il n'y aura pas d'impact sur la gestion des caisses puisqu'il y aura un financement par dotations dans la limite des dépenses autorisées et cadrées par la Convention d'Objectif et de Gestion (COG).

Toutefois, le communiqué de presse du 4 avril 2012 fait état d'un certain nombre d'interrogations inquiétantes de la part des présidents et 1ers vice présidents :

- ***Quel intérêt d'une action permanente auprès du milieu professionnel pour assurer le meilleur recouvrement possible ?***
- ***Quels moyens d'action disponibles pour atténuer l'impact des crises sur les non salariés et salariés de l'Agriculture ?***
- ***Quelle motivation pour développer les activités et les partenariats sur les territoires si les recettes qui y sont liées sont déduites du montant des dotations ?***
- ***Quel rôle demain pour les conseils d'administration des caisses, si ce n'est d'approuver un montant de dépenses déjà fixé par la COG ?***

2. **Mutualisations des activités**

La FNEMSA se félicite des résultats positifs obtenus lors des expérimentations et décide un déploiement de la Mutualisation des activités **Invalidité** et **Coordination Internationale Retraite**.

Force Ouvrière s'inquiète d'un risque de spécialisation avec la perte d'activités dans certaines caisses.
Pour l'ensemble des organisations syndicales, nous risquons d'aller vers une dé-classification des salariés, cela aggravant les Risques Psychosociaux (RPS).
Elles soulignent que les Instances Représentatives du Personnel (IRP) ne sont pas réellement associées à ces décisions, que les RPS ne sont pas bien pris en compte, et qu'un cadrage de l'accompagnement des salariés est nécessaire afin d'éviter les disparités entre caisses.

La FNEMSA répond que certaines caisses sont « contentes » de transférer ces activités !
De plus, ces mutualisations qui permettent des gains (efficacité, coût de gestion) sont aussi très utiles pour une meilleure réalisation d'Action de Contrôle Interne.
La FNEMSA indique enfin que les IRP sont informés dans le cadre de la réglementation.

3. Point d'étape sur les travaux de « centralisation d'activités » (mode d'emploi)

Après une présentation du rapport du groupe de travail « centralisation d'activités » et une clarification des termes centralisations (production regroupée sur un seul voire deux sites), spécialisations (production sur l'ensemble des sites) et mutualisations par la FNEMSA, Force Ouvrière a fait l'intervention suivante :

« Dans la mission du groupe de travail on nous parle de coût, de recettes ou d'économie mais on ne voit pas la place de l'Humain ni l'impact sur les conditions de travail.
Concernant l'accompagnement des salariés, certaines dispositions sont prévues dans la convention collective, d'autres non. Force Ouvrière souhaite que cela soit porté en négociations nationales.
Nous ne pouvons pas accepter le télétravail, par exemple, sans négociations nationales préalables. De plus, lorsque vous évoquez l'aide au changement d'emploi du conjoint, Force Ouvrière s'interroge sur la marge de manœuvre réelle de la MSA en cette période de crise et de chômage massif ».

Les organisations syndicales ont ensuite réclamé un état des lieux et une cartographie des centralisations, spécialisations, mutualisations ainsi qu'un réel accompagnement à la mobilité.
De plus, lorsque l'on parle d'égalité de traitement pour les assurés, il convient d'attendre une égalité de traitement des salariés de la MSA.
Les organisations syndicales ayant notamment voté pour le PAS en juin dernier, dénoncent les mobilités géographiques imposées.

La FNEMSA rappelle que ces mesures sont prévues par les dispositions de l'orientation N°11 du PAS : « *Dans ce cadre, la mobilité géographique, quand elle est envisagée, doit être accompagnée* ».

La CFDT déclare se sentir « flouée » par les mobilités géographiques imposées, celle-ci avait dénoncé notre attitude.
En effet, cette option de mobilité géographique ne précisant nulle part le volontariat (dans le PAS) n'avait pas échappé à FORCE OUVRIERE qui avait largement communiqué en la matière et qui s'est opposée au PAS en votant contre lors de la dernière Assemblée Générale de la CCMSA.
La FNEMSA se retranche devant la liberté des caisses et des conseils d'administration de choisir leur organisation.

Force Ouvrière suggère à cet égard une révision du plan stratégique puisque cette hypothèse a été envisagée dans la presse, notamment en ce qui concerne le financement.

En outre, Force Ouvrière maintient que les salariés de l'institution doivent être traités de façon égalitaire, que l'ensemble des mesures d'accompagnement évoquées et non contenues dans la convention collective doivent être négociées au niveau national afin d'éviter des disparités inacceptables.

4. Déploiement de la démarche «management par les processus orientés client »

Ces processus ont pour missions de faire travailler toutes les caisses de la même manière. Les deux premiers à être mis en place seront les émissions des cotisations et le paiement des indemnités journalières dans un délai très court. La mise en place de ces processus impactera l'ensemble des domaines (reconstitution de carrière, RSA, PAJE, pension d'invalidité, accident de travail...
Après une présentation du processus et quelques précisions de la FNEMSA concernant les bonnes pratiques à suivre, Force Ouvrière s'inquiète de cette démarche qui va avoir un impact fort dans le processus de centralisation des activités. Force Ouvrière s'interroge aussi sur les gains réels en termes de productivité ou de qualité. Force Ouvrière fait remarquer que ce « saucissonnage » des tâches arrive au même moment que le « saucissonnage » des métiers avec le projet de la nouvelle classification. Force Ouvrière s'inquiète de la dégradation des conditions de travail et des risques psychosociaux à venir.
L'ensemble des autres organisations syndicales rejoint la position Force Ouvrière.

Réforme de la médecine du travail

Après une présentation de la réforme de la médecine du travail où maintenant seront associés des infirmiers, la FNEMSA nous indique que rien n'est encore arrêté que ce soit en termes d'effectif, de fiche de poste ou de classification.

Force Ouvrière constate que « *les infirmiers ne vont pas s'ennuyer !* » et rappelle que le Conseil National de l'Ordre des Médecins préconise un infirmier pour un médecin mais que la MSA choisit de prendre un infirmier pour 3 médecins !
Ainsi, l'infirmier ne pourra consacrer que 11 ou 20 minutes pour les patients dit « sans risque » ou « à risque »!!!
Quid du remplacement de l'infirmier pendant ses périodes de formation ?

Pour la FNEMSA, le nombre d'infirmiers va dépendre de la capacité de la MSA à être financièrement attractive et propose de les recruter au niveau V (cadre).
Force Ouvrière exige que les infirmiers déjà présents en MSA soient classés au même niveau et non pas au niveau IV comme à l'heure actuelle.
Il n'y aura d'ailleurs pas de recrutement avant la fin de l'année...

La délégation CGT propose à la MSA de débaucher des infirmiers en psychiatrie car ceux ci seront très à l'aise pour répondre des risques psychosociaux qui ne manqueront pas de survenir dans les prochains mois en MSA (centralisations, charges et conditions de travail, stress, etc...).

La délégation Force Ouvrière était composée d'Anita PASSANNANTE, Gilles BEZIAT, Michel DANIEL et Bertrand MIEDAN-GROS